

FORMATION CONTINUE

2021

EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

VISIOCONFERENCE
DEONTOLOGIE / EXERCICE PROFESSIONNEL
« LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT »

Vendredi 26 mars
De 14h00 à 17h00

Nicolas LHOMMEAU
Directeur Juridique et Compliance
Société de Courtage des Barreaux

80 € la séance
gratuit / - 2 ans

Pré requis :

Titulaires du CAPA

Programme :

I / La sinistralité de la Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat en chiffres

Présentation de la statistique établie par la SCB.

II / Les garanties assurancielles de la Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

Qui a la qualité d'assuré ?

De quelle manière l'avocat est-il assuré ?

La garantie d'assurance RCP collective et les garanties complémentaires individuelles.

III / Le sinistre et son traitement

Quelles sont les démarches à observer en cas de sinistre ?

De quelle manière est géré le sinistre déclaré au Bâtonnier et à la SCB ?

IV / La prescription de l'action en responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

L'application des dispositions des articles 2224 et 2225 du Code civil.

V / Les conditions d'engagement de la Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

La commission d'une faute.

Le lien de causalité.

Le préjudice.

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

Tél : 05 61 53 58 52

N° organisme de formation : 73310242131

s.debalorre@edasop.fr